

INTERCLUBS PAR EQUIPES DE FRANCE PAR EQUIPES PROMOTION A DES EQUIPES 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club ayant déjà une équipe en division nationale Messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division nationale des équipes 2 Messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à **30** et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite des Clubs Messieurs de **2022**
- 2) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Epreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **3** meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^{ème} jour :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les **10** premières équipes jouent pour la montée en **2^e division** :

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) **accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en **2^{ème} division**.